



CONFÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
L'ENCADREMENT-CGC  
SNRTC  
Syndicat National des Réseaux  
de Transports en Commun

# NEGOCIATIONS DANS LES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS

**Le 16 octobre 2017 aura lieu la dernière réunion de négociation sur la Sécurisation des Parcours Professionnels dans les Transports Urbains.**

Cette négociation comprend un dispositif de prévention, de gestion des fins de carrières par un temps partiel ainsi qu'une prévoyance inaptitude pour les salariés non couverts par l'IPRIAC (couverture conventionnelle pour inaptitude à la conduite).

La négociation engagée depuis plus de 2 ans, avec de belles promesses du syndicat patronal, n'avance pas. Idem pour les négociations salariales de branche où il n'y a pas eu d'augmentation sur les minimums conventionnels depuis 2 ans.

**Les organisations syndicales de la branche Transports Urbains appelleront UNITAIREMENT les salariés à se mobiliser le 20 octobre, si la négociation du 16 octobre 2017 n'avancait pas.**

**Les Organisations syndicales portent unitairement les revendications suivantes :**

- **NEGOCIATION SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS :**
  - ✓ Mise en place par accord de branche, d'un temps partiel bonifié de +10 % de salaire (ex. : 80 % travaillé, payé 90 %) de fin de carrière pour les salariés justifiant de 15 ans d'ancienneté dans la profession et à moins de 5 ans de son départ à la retraite, sans possibilité pour l'employeur de s'y opposer.
  - ✓ Mise en place d'une prévoyance inaptitude pour les salariés qui ne sont pas couverts par l'Ipriac.
  - ✓ Mise en place d'un jour de congé payé supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté.
- **REOUVERTURE DE LA NAO DE BRANCHE :**
  - ✓ Augmentation de la valeur du point de 3% pour sortir progressivement de la forfaitisation du plus bas coefficient de la grille de salaire conventionnelle.
  - ✓ Mise en œuvre d'un 13<sup>ème</sup> mois conventionnel.

**Les Organisations syndicales vous tiendront informés du résultat de la négociation du 16 octobre, et demandent d'ores et déjà aux salariés des Transports Publics Urbains de Voyageurs de se préparer à la mobilisation si l'Union des Transports Publics (syndicat patronal regroupant tous les groupes des TU) ne revenait pas à la raison !**

A Paris le 2 octobre 2017.

## DES ACTIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES POUR PRESERVER NOTRE AVENIR !

La CGT, consciente de la nécessité de lutter contre le dumping social et la mise en concurrence des salariés lors des appels d'offre, **s'est inscrite dans l'appel unitaire de la branche professionnelle des transports publics urbains de voyageurs pour une journée d'action le 20 octobre prochain.**

Celle-ci s'inscrit dans la logique d'amplifier le rapport de force dans le processus d'action contre les politiques gouvernementales à la solde du Medef. D'autant qu'en renforçant le contenu social de la convention collective nationale cela participe à lutter contre les effets des ordonnances Macron en démontrant la nécessité de protéger les salariés par des règles communes d'un haut niveau social.

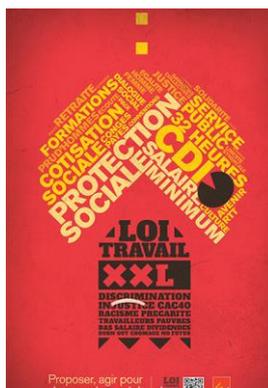
C'est un message clair envoyé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la profession dénonçant les effets néfastes des ordonnances.

**Cette journée d'action professionnelle est le prolongement de l'engagement des syndicats CGT des réseaux de transports publics urbains de voyageurs dans le processus d'action interprofessionnelle entamé depuis le 12 septembre dernier.**

La CGT avec ses syndicats appelle les salariés à s'inscrire massivement dans les appels à la mobilisation professionnelle et interprofessionnelle pour lutter contre les ordonnances Macron et les lois El Khomri par le renforcement du statut social des salariés de la profession.

### **TOUS EN GREVE LE 20 OCTOBRE PROCHAIN DANS L'UNITE !**

***La CGT appelle à nouveau à une journée interprofessionnelle d'action et de manifestation le 19 octobre 2017 pour s'opposer aux Ordonnances Macron.***



Cette action n'est pas en opposition avec l'action initiée le 20 octobre dans la profession car exiger un haut niveau social dans la branche trouve sa justification dans le retrait des ordonnances Macron !

Ces dernières portent en elles, les gènes du dumping social et de la mise en concurrence des salariés par la possibilité offerte aux entreprises de déroger aux minimums réglementaires par accords d'entreprises.

D'ailleurs les multinationales du transport ne s'y trompent pas et se frottent déjà les mains sur les possibilités offertes par ces Ordonnances pour répondre de manière agressive aux appels d'offres : accord dérogatoires, remises en cause du statut social, baisse d'effectif par des ruptures conventionnelles collectives, ...

**Nous appelons les salariés à s'inscrire dans les actions proposées en territoire le 19 octobre 2017 pour montrer notre détermination dans la lutte contre les Ordonnances Macron !**